



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

MM les conseillers, échevins et Président du CPAS,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous invitons à la séance du conseil communal qui aura lieu le jeudi 22 février 2024 à la maison communale à 20 heures.

Le 14 février 2024.

La Directrice générale,
B.MAHY



Le Bourgmestre
J.M. DAERDEN

EXTRAIT DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. PCDR – FP1.3 – Bergilers : approbation avant-projet.
2. PCDR – FP1.5 – Lens-sur-Geer : approbation avant-projet.
3. Opération de développement rural (ODR) – rapport annuel.
4. Règlement relatif à la vente des sacs-jeux de découverte de la Réserve naturelle.
5. Promotion de la Santé à l'École – convention cadre.
6. Civadis - Convention de traitement des données à caractère personnel.
7. Obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap – rapport 2023.
8. Taxe additionnelles IPP et PI – communication décision tutelle.
9. Ratification arrêtés de police.

HUIS-CLOS

10. Ratification désignations instituteurs maternelles temporaires.
11. Ratification désignation instituteurs primaires temporaires.
12. Ratification désignation maître psychomotricité temporaire.